

RAPPORT D'ACTIVITE DU CCEM

novembre 1999 à novembre 2000



© Marie Dorigny

par Marc Béziat, délégué général

Comité
Contre
l'Esclavage
Moderne

SOMMAIRE

Historique

Introduction

Organigramme du CCEM

Les victimes, au coeur de notre action

Juridique

- les signalements
- les statistiques
- les procédures de régularisation provisoire

L'accompagnement social professionnalisé

- l'hébergement
- la santé
- l'alphabétisation et la formation
- les activités de loisirs
- les partenariats

Le développement du CCEM

- En région : Lyon, Bordeaux, Nice, Marseille et Martinique
- En Europe : le projet européen Daphné
- Au Proche Orient : le Liban, des militants actifs
- En Afrique de l'Ouest : lutter contre le trafic des enfants
- A Madagascar : création d'un comité

La lettre trimestrielle "Esclaves, Encore"

Des actions médiatisées

Les autres actions

- Article Premier

Les finances

- le parrainage financier

Vie interne de l'association

- l'organisation
- événements internes

Conclusion

Annexe

HISTORIQUE

1990 La Cour d'Assises des Alpes Maritimes condamne Véronique Akobé à 20 ans de prison. L'employée de maison ivoirienne est accusée du meurtre du fils de son employeur. Elle était régulièrement violée à la fois par le fils et par le père. Aucune peine n'est prononcée contre son employeur.

1993 Un couple de Béninois, travaillant 15 heures par jour pour 300 francs par mois au service d'anciens coopérants français, se présente dans un commissariat. Ils sont renvoyés dans leur pays par le premier avion. Les employeurs ne leur versent aucune indemnité et la justice tarde à se prononcer.

1994 Création du Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM) par Dominique Torrès

1995 Sarah Balabagan, condamnée à mort par un tribunal des Emirats Arabes Unis pour des faits similaires à ceux commis par Véronique Akobé, est graciée sous la pression de l'opinion internationale.

1996 La France assiste, au journal télévisé de France 2, à la libération de Mehret, une jeune éthiopienne exploitée dans la région parisienne dans des conditions indignes.

1998 La France commémore le 150^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage en France et le cinquantenaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
Le CCEM reçoit 80 signalements de situations d'esclavage en deux mois.
Création d'antennes du CCEM à Bordeaux, Nice et Lyon.

1999 Premiers procès devant les juridictions correctionnelles, premières condamnations obtenues en France.
Le CCEM est auditionné à Genève par la sous-commission des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations-Unies.
Dans le cadre d'un programme européen, le CCEM initie la création de comités en Belgique, Espagne, Italie et Autriche.

2000 Ouverture d'un appartement d'accueil d'urgence des victimes.
Création de comités en Suisse et à Madagascar. Création d'antennes à Marseille et en Martinique.
Le CCEM est auditionné par le Conseil de l'Europe.
Le CCEM organise un colloque international "L'esclavage moderne et le trafic des êtres humains : quelles approches européennes".

INTRODUCTION

Lorsque l'on entend le mot "esclavage", la plupart des personnes pensent à la traite Négrière et au Commerce Triangulaire. L'esclavage est envisagé comme un anachronisme issu d'un passé barbare. Et pourtant...

Aujourd'hui, dans les pays industrialisés, des dizaines de milliers de personnes vivent en esclavage. Leurs conditions de vie sont indignes. Travaillant 15 à 18 heures par jour, sept jours sur sept, sans jamais le moindre congé, elles sont hébergées dans des conditions précaires. Pour mieux les asservir et les soumettre, l'employeur-exploiteur confisque les documents d'identité et plonge la personne en situation irrégulière.

Les signalements reçus au CCEM prouvent que ce phénomène est loin d'être marginal. Dans le contexte actuel de mondialisation et d'accroissement des flux migratoires, le trafic d'êtres humains est le terreau propice à l'émergence de l'esclavage moderne.

Cette année encore, les tribunaux ont jugé des affaires d'esclavage domestique. L'opinion publique peut désormais, à travers une médiatisation constante de nos actions, identifier ces pratiques infâmes qu'on pensait depuis longtemps disparues. Si le CCEM a fait avancer leur cause, il reste encore tant à faire pour que la voix des victimes soit entendue.



CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 01/12/2000)

Bureau exécutif

Dominique **TORRES** Présidente du CCEM;
Olivier **BRISSON**, Trésorier du CCEM;

Sylvie **O'DY** Présidente du CCEM;
Marie-Aimée **PIRIOU**, secrétaire général du CCEM

Membres

Nicole **ANTHEAUME** (Retraîtée),
Françoise **Di FALCO** (Retraîtée),
Emmanuelle **HAUSER-PHELIZON** (Avocate),
Grégoire **SEITHER** (Infographiste)

Jean-Marie **BORZEIX** (Journaliste),
Françoise **FAVARO** (Avocate),
Robert **MIGNEAU** (Retraîté),

ORGANIGRAMME DU CCEM

Directeur du CCEM

Alain **MOREAU**

DEPARTEMENT JURIDIQUE

Directrice :

- enquêtes/médiation :
- chargée d'études :

Céline **MANCEAU**
Mathias **DESHUSSES**
Bénédicte **BOURGEOIS**

DEPARTEMENT SOCIAL

Assistante sociale :

- orientation professionnelle :
- activités et sorties :
- bénévolat :

Zohra **AZIROU**
Monique **BERNARD**
Adhanet **ANDU**
Nicole **ANTHEAUME**, Françoise **DI FOLCO**,
Catrine **FOURNIER**

INTERNATIONAL

Lobbying :

- **Projet DAPHNE** :
- **Afrique de l'Ouest** :
- **CCEM-Madagascar** :

Philippe **BOUDIN**
Philippe **BOUDIN** (coordinateur),
Federica **MARENCO**, Georgina **VAZ CABRAL**
Marc **BÉZIAT**, Philippe **BOUDIN**
Huguette **ANDRIATSIVOH**

ANTENNES REGIONALES

Coordination :

- **Antenne d'Aquitaine** :
- **Antenne Rhône-Alpes** :
- **Antenne Provence** :
- **Antenne Martinique** :

Malika **ID-SALAH**
Martine **RIVET**
Claude **DUCOS**
Pierre **DUMONT**
Annie **CHANDEY**

RECHERCHE DE FONDS

Coordination :

- collaborateurs :
- subventions publiques :
- comité de parrainage :

Olivier **BRISSON**
Anh **ROQUET**, Robert **MIGNEAU**
Sylvie **O'DY**
Alain **MOREAU**

RELATIONS DIPLOMATIQUES

Coordination :

Sylvie **O'DY**

MEDIAS

Coordination :

- **Porte-paroles** :
- **Site Internet** :
- **Journal "Esclaves, encore"**
- **Photographes**

Dominique **TORRES**
Sylvie **O'DY** et Dominique **TORRES**
Grégoire **SEITHER**
Marc **BÉZIAT**, Grégoire **SEITHER**,
Dominique **TORRES** et Sylvie **O'DY**
Marc **BÉZIAT**, Marie **DORIGNY**

LES VICTIMES, AU COEUR DE NOTRE ACTION

Elles sont la raison d'être du CCEM. C'est pour elles que chacun se bat. Qu'il soit permanent, bénévole, adhérent ou donateur, chacun est à leurs côtés pour la défense de leur dignité.

Une condamnation prononcée sert celle qui s'est portée partie civile non seulement à ce que soit reconnu son statut de victime mais aussi à se reconstruire dans une nouvelle vie. Au-delà, ce jugement est un pas de plus vers la reconnaissance du phénomène pour toutes les autres victimes connues et inconnues du CCEM. Certes, il y a aussi des désillusions, ressenties comme un coup de poignard. C'est le cas de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris dans l'affaire d'Henriette Siliadin dont les patrons ont été relaxés avec une simple amende pour emploi de travailleur en situation irrégulière. Henriette a déposé un pourvoi en Cassation sur les intérêts civils. Etonnement, abattement et révolte se sont succédés dans les jours qui ont suivi. Nous avons réagi et d'autres nous suivent pour clamer leur incompréhension. Ce revers, aussi terrible qu'il soit, nous rappelle que le combat que nous menons ne peut s'appuyer sur des acquis irréversibles. Il y aura d'autres victoires, d'autres désaveux, nous en sommes conscients. Souvenons-nous que le CCEM est une association jeune. Nous ne baisserons pas les bras devant les obstacles que nous rencontrons car la cause des victimes est juste et universellement reconnue. C'est notre combat quotidien, une sorte de profession de foi aussi.

Parce que les victimes sont au centre de notre action, une relation particulière s'instaure avec chacun des membres du CCEM. Nous les tutoyons bien souvent, nous les embrassons aussi et nous les écoutons chaque fois qu'elles viennent vers nous. Elles ont aussi une vie personnelle, comme tout le monde, et certaines nouent des relations amicales entre elles en dehors du CCEM. Le lien entre ces jeunes femmes et nous est fondamental. Il fait l'identité du CCEM. Il est souvent au coeur de nos discussions et chargé d'émotions diverses. Pour certaines, le comité est une seconde famille, un lieu d'échange où se nouent des attentes réciproques sur les faits du quotidien. Pour d'autres, c'est un soutien indispensable à leur réhabilitation sociale. Cela est vrai même au-delà de la période de prise en charge. Il n'est pas rare de continuer de voir ou d'entendre des nouvelles de celles qui, en France ou dans leur pays, sont "sorties d'affaire". Cette relation fidèle n'existe que parce que nous avons su écouter, conseiller, être efficace et fixer un cadre d'accompagnement dans notre prise en charge de ces femmes.

Pour toutes ces raisons, le CCEM leur a proposé, au cours d'une réunion en juillet dernier, d'élire une représentante dont la candidature a été approuvée par l'Assemblée générale, le 24 novembre, pour devenir membre du Conseil d'administration. Elles ont choisi à bulletin secret Henriette Siliadin Akofa, dont nous sommes sûrs qu'elle saura porter la parole de toutes. Faire entendre la voix des femmes que le CCEM prend en charge au sein de son instance de direction est un gage à la fois de confiance mutuelle mais aussi une expression de la transparence et de l'esprit démocratique qui régit notre association.



JURIDIQUE

Les signalements

Si le nombre de signalements reste important, le CCEM a noté une légère inflexion dans le nombre de personnes effectivement prises en charge et une augmentation du nombre d'affaires réorientées vers d'autres structures car elles ne relèvent pas de nos missions.

Sur le plan judiciaire, tant au pénal qu'aux Prud'hommes, le CCEM a suivi sur la période 34 procédures (les procédures closes ne sont pas prises en compte).

Les statistiques

PENAL

Cour de Cassation : - pourvoi : 1

Cour d'Appel : - condamnations confirmées : 2
- saisine : 2

Tribunal correctionnel : - condamnations prononcées : 4

Procédures en cours : 22
(enquêtes préliminaires, instructions)

Dossiers en instance de signalement : 4

Classement sans suite : 2

Non-lieu : 1

Dossiers abandonnés : 2

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Cour d'Appel :	- condamnation confirmée : 1 - saisine : 6
Conseil des prud'hommes :	- condamnations prononcées : 2
Procédures en cours :	3
Protocoles d'accord amiable :	- signés : 4 - en cours : 6

Le CCEM s'efforce de susciter l'évolution de la jurisprudence actuelle relative aux articles 225-13 et 225-14 du code pénal pour affiner la répression de l'esclavage. Ce fût le cas lors des audiences des affaires d'Henriette S., Hafida L ou Angela K. Le CCEM se fonde sur le concept de dignité de la personne humaine afin de faire évoluer la jurisprudence sur les "conditions de travail et d'hébergement indignes" et sur une approche visant à faire réprimer la "mise en situation de vulnérabilité et/ou du maintien en situation de vulnérabilité ou de dépendance d'une personne".

Dans l'affaire d'henriette S., le CCEM a été consterné par la décision de la Cour d'appel de Paris de relaxer les époux Bardet de l'abus de vulnérabilité tel qu'il est défini dans l'article 225-13 du nouveau Code Pénal et de les condamner pour emploi d'un travailleur en situation irrégulière à une amende de 10 000 francs.

Suite aux nouvelles conditions d'attribution de la "carte spéciale" pour le personnel domestique au service des diplomates en poste à Paris, le CCEM constate une diminution relative du nombre de signalements touchant cette catégorie d'employeurs. Cette tendance est à rapprocher du fait qu'en 1996 il y avait 1200 employés domestiques déclarés au Service des privilèges et des immunités consulaires du Ministère des Affaires Etrangères alors qu'il n'y en avait plus que 700 en 1999 et pose question sur cette réduction.

Enfin, le CCEM a engagé, dans le cadre de sa participation au collectif "Article 1er", une démarche auprès du gouvernement français sur le conflit existant entre les Conventions de Vienne de 1961 et de 1963 sur les relations diplomatiques et consulaires et la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Les procédures de régularisation provisoire

Nous n'avons de cesse de réaffirmer en tout lieu et toute circonstance notre principe: demande de régularisation provisoire pour les personnes dont la présence sur le territoire est nécessaire pour les besoins de leur affaire, le temps des procédures judiciaires engagées, et d'une régularisation définitive lorsque le retour au pays est impossible en raison de risques de représailles.

24 dossiers ont été suivis depuis novembre 1999, dont 4 posent une difficulté relative au passeport et 10 concernent des démarches de renouvellement.

Jusqu'à présent, le principal problème tenait au fait que la plupart des victimes prises en charge ne relevaient pas des catégories régularisables prévues par la loi. A partir de décembre 1999, nous avons mis progressivement en place un dialogue avec la Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques du ministère de l'Intérieur en leur soumettant les situations les plus

problématiques afin que ce service appuie nos demandes de régularisation auprès des préfectures. Tous les dossiers transmis à ce jour, sauf un, ont été acceptés et ont vu les interventions du ministère suivies d'effets. Parallèlement, le 9ème Bureau de la Préfecture de Police (Afrique-Maghreb) a pris connaissance de la problématique de l'esclavage domestique et a souhaité travailler de manière plus directe avec nous.

D'une manière générale, il est assez difficile pour les personnes prises en charge par le CCEM d'obtenir des autorités de leur pays d'origine un passeport. Soit elles sont arrivées mineures et étaient inscrites sur le passeport de leur employeur, soit il leur a été confisqué par ce dernier. Parfois, elles relèvent d'une ambassade qui cautionne la pratique des "petites bonnes" et qui leur oppose un refus de délivrance à titre de représailles.

Or, les préfectures posent, de manière très stricte, comme condition préalable à l'enregistrement de la demande et lors de la délivrance effective du titre de séjour, la présentation d'un passeport en cours de validité.

Cette exigence n'est pas prescrite ni par la loi, ni par ses décrets d'application. Nous étudions donc avec le ministère de l'Intérieur l'opportunité de l'édiction d'une circulaire précisant aux préfectures l'attitude à adopter en cas de défaut de passeport.

Enfin, une procédure devant le Tribunal de Grande Instance de Nice a été engagée afin de faire déclarer constitutive d'une "voie de fait" la pratique du Consulat de France en Arabie Saoudite relative aux visas des employés domestiques accompagnant leur employeur en France.



L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PROFESSIONNALISE

Le besoin de structurer et de professionnaliser le service social est une conséquence de la "lourdeur" de l'accompagnement social des personnes prises en charge. L'expérience acquise depuis plus de deux ans a suscité une certaine remise en cause de nos pratiques. Les arrivées successives au CCEM d'un nouvel emploi-jeune et d'une assistance sociale ont abouti à l'élaboration de procédures d'accueil mieux définies dont l'application est en cours.

L'hébergement

L'hébergement des personnes prises en charge, soit en famille d'accueil, soit en foyer est en nette régression. La campagne de recherche de familles d'accueil, auprès des paroisses parisiennes et des services communaux d'action sociale de Paris et de la "petite couronne", n'a pas obtenu les résultats escomptés.

La convention entre le CCEM et la Sonacotra, qui devait permettre cette année à deux jeunes filles de pouvoir disposer chacune d'un logement à Paris, a pris un grand retard du fait d'un dysfonctionnement chez nos partenaires. Toutefois, ce programme devrait être bientôt débloqué. Face à une pénurie de solutions d'hébergement adaptées à ses besoins, le CCEM a trouvé le financement d'un appartement d'accueil d'urgence d'une capacité de quatre lits auprès du Fond d'Actions Sociales (FAS), du Conseil Régional d'Ile-de-France, de la Fondation Abbé Pierre et de la Fondation de France. Cet appartement a ouvert le 15 mai 2000 et a accueilli jusqu'à présent 8 personnes. Sa capacité a même été saturée pendant trois semaines au mois de septembre avec l'accueil de 5 résidents.

La santé

Une des procédures d'accueil mise en place par le service social veille à ce que les personnes prises en charge puissent bénéficier de consultations médicales ou être hospitalisées en cas de nécessité. Ainsi, leur couverture sociale est assurée par les nouvelles dispositions de la Couverture Médicale Universelle (CMU) ou par l'aide Médicale de l'Etat (AME).

L'aide psychologique dont a besoin toute victime se heurte au constat des limites de l'offre de soutien psychologique institutionnel: les rares structures sollicitées sont débordées. Cela se conjugue difficilement avec un suivi à établir dans la durée.

L'alphabétisation et la formation

La plus grande difficulté rencontrée en matière de formation des personnes prises en charge réside dans l'absence de papiers d'identité pour les intégrer au "réseau institutionnel". Le travail d'une bénévole, un jour par semaine, a permis de trouver des solutions individuelles externes pour l'alphabétisation. En outre, des cours particuliers sont toujours dispensés dans nos locaux. Il semble que nos conseils soient entendus et qu'un plus grand nombre de personnes envisagent de suivre des cours ou une formation.

D'autres, détentrices d'un titre de séjour, ont pu être intégrées à une session longue durée de remise à niveau, à une préparation de concours d'entrée dans une école professionnelle ou à une formation qualifiante. Body Shop a embauché en contrat à durée indéterminée une jeune stagiaire comme conseillère de vente tout en lui permettant de suivre des cours adaptés à son niveau.

Les activités de loisirs

Il n'est pas inscrit dans la mission du CCEM d'organiser les loisirs des personnes prises en charge. C'est la pratique continue de rencontres et d'activités de ces personnes durant le week-end qui nous a amenés à prendre en considération une telle demande dans le cadre "élargi" de l'accompagnement social. Toutefois, ces activités ne peuvent être animées qu'essentiellement par des bénévoles.

Dans le projet global de financement d'un projet social, le CCEM a obtenu la possibilité d'ouvrir un lieu d'accueil de jour pour des activités de loisirs. Ce programme a pris un retard certain, notamment dû à la difficulté de trouver un local adéquat. Une réunion a eu lieu en juin 2000 pour évaluer la demande d'activités des personnes prises en charge. Les activités de musique, de danse, d'informatique ou de cuisine sont très demandées, auxquelles s'ajoutent une bibliothèque, des ateliers sur les actes de la vie quotidienne ou une présentation sur une réalité des pays d'origine des personnes prises en charge. Alors que la Mairie de Paris vient de nous informer qu'elle mettait gracieusement un local à notre disposition, ce lieu ouvrira très prochainement.

Les visites proposées par le Centre Georges Pompidou ont continué. Elles n'attirent que très peu de personnes. Contrairement à la sortie organisée au printemps au parc Disneyland Paris qui a attiré une quarantaine de personnes !

Le groupe de rap "Assassins", qui rend hommage à Dominique Torrès dans sa chanson "Esclaves 2000", a invité gracieusement un douzaine de personnes prises en charge à assister au concert qu'il donne au théâtre Elysée Montmartre le 18 décembre.

Les partenariats

Si les partenariats existant sont maintenus, voire peuvent être renforcés, l'arrivée d'une assistante sociale a entraîné une réflexion différente. Sa connaissance de l'institution doit permettre la mise en place soit d'agrément ministériels soit de relations bilatérales avec des organismes à impliquer dans la perspective de la protection des victimes et de leur accompagnement social. Certaines démarches en ce sens ont déjà été entreprises.

LE DEVELOPPEMENT DU CCEM

EN REGION

Cette action a été désignée prioritaire pour l'année à venir, notamment le développement de Nice. Après les antennes de Bordeaux, Nice et Lyon, Marseille et Fort de France ont vu le jour cette année. Face aux changements intervenus au sein des antennes, aux fonctionnements disparates d'une antenne à l'autre, le CCEM étudie un mode de relation mieux hiérarchisé afin d'obtenir une meilleure efficacité.

Bordeaux

Créée à l'initiative de membres de la Ligue des droits de l'Homme, l'antenne Aquitaine du CCEM a beaucoup développé le travail de réseau afin de pouvoir répondre à toute situation en urgence. Une permanence hebdomadaire se tient dans les locaux mis à sa disposition par la mairie l'année dernière. Le groupe constitué comprend 3 personnes qui aident ponctuellement la coordinatrice, notamment pendant les forums associatifs auxquels participe l'antenne. Six signalements se sont avérés être des situations ne répondant pas à nos critères et ont été réorientés.

Un journaliste, membre bénévole a fait une campagne de communication dans la presse régionale et le magazine l'Express a publié un reportage sur l'antenne locale.

En octobre, trois membres du CCEM ont assuré deux demi-journées de sensibilisation auprès de magistrats et policiers ainsi qu'auprès de travailleurs sociaux du département.

En juin 1999, dans une affaire où le CCEM n'a pas été sollicité, un hôtelier-restaurateur de Périgueux a été condamné à 18 mois de prison avec sursis, à une amende de 300 000 francs, à la publication du jugement, à la privation de ses droits civiques et civils pour 5 ans et des dommages et intérêts pour l'emploi de personnes dans des conditions de travail et d'hébergement contraires à la dignité humaine et rémunération inférieure au minimum interprofessionnel de croissance ou à la rémunération mensuelle minimale. Un homme et une femme, de nationalité française, étaient employés par ce restaurateur depuis une vingtaine d'années dans des conditions indignes.

Cette antenne manque de soutien bénévole pour aider la coordinatrice actuelle à mener efficacement les missions attendues de l'antenne. Par ailleurs, il reste à poursuivre un véritable travail de sensibilisation des communautés étrangères de la région.

Nice

L'association Aide aux femmes en situation précaire (AFESIP-International), dirigée par Somaly Mam, héberge l'antenne Côte d'Azur du CCEM. Cette situation ne peut continuer, faute de disponibilité des membres de l'AFESIP, et le CCEM recherche de nouveaux membres pour former un groupe de soutien bénévole.

Il y a eu 3 signalements dont 2 ont été pris en charge. L'un concerne une Nigériane employée dans une famille libanaise depuis 9 ans. Une procédure devant le Conseil des Prud'hommes est en cours. La jeune femme a pu obtenir un titre de séjour et a trouvé un emploi. Le second touche une ressortissante érythréenne, employée chez un saoudien et arrivée depuis quelques mois en France. Une procédure pénale et devant le Conseil des Prud'hommes sont en cours. Par ailleurs, un dépôt

de plainte contre l'Etat français pour procédure de visa non conforme doit être prochainement examiné.

Nice est la priorité absolue en matière d'implantation régionale. Le CCEM devra parfaire ses efforts pour rendre efficace une antenne. A ce jour, l'objectif n'est pas atteint.

Lyon

L'équipe est constituée actuellement de 9 personnes. Après une période de flottement consécutif au retrait de la première coordinatrice et au choix de sa remplaçante, l'équipe retrouve un bon dynamisme. Un bureau de permanence reste encore à trouver. L'antenne doit participer en décembre à un Forum associatif.

Il y a eu 9 signalements et 2 dossiers ont été pris en charge. Une jeune femme malgache, employée de maison chez un couple malgache a été prise en charge sur le plan juridique et social pendant près de 2 ans. Une négociation a abouti. La jeune femme est repartie à Madagascar et a été prise en charge par le CCEM-Madagascar (cf.infra). Le signalement d'une Italienne de 60 ans, employée dans un salon de beauté de Lyon, est parvenu fin 1999. Un signalement a été fait au procureur de la République ainsi qu'aux services sociaux compétents, mais l'affaire est compliquée à gérer du fait de l'état mental et physique de la victime qui eu peur de quitter son employeur.

L'antenne Rhône- Alpes a très bien réagi dans la prise en charge de ces signalements. Elle a su mobiliser un avocat, une famille d'accueil, un psychologue et un professeur d'alphabétisation selon les besoins des victimes.

Marseille

L'antenne a été créée en février 2000, sur l'initiative d'un jeune retraité convaincu du travail effectué par le CCEM. Le groupe de soutien est formé de 4 personnes, mais le coordinateur, plus disponible, prend en charge la grande partie des activités dont la constitution d'un fichier de partenaires et d'adhérents. L'antenne dispose d'un local de permanence un après midi par semaine et a fait une demande auprès de la mairie pour l'attribution d'un bureau.

L'antenne a participé à un Forum associatif qui lui a permis de se faire connaître au cours d'un journal télévisé régional de France 3.

L'antenne a reçu quatre signalements. A ce jour, seule l'affaire d'une jeune malienne, employée de maison chez un membre de sa famille, a été prise en charge par l'antenne tant sur un plan administratif que social. La jeune femme ayant porté plainte récemment, l'affaire se trouve entre les mains de la justice et un avocat a été chargé de suivre les intérêts de la victime.

Martinique

Une antenne du CCEM a été mise en place en décembre 1999. La coordinatrice, une avocate réputée à la Martinique, anime un groupe de 8-9 personnes. Le CCEM partage le local de la Ligue des Droits de l'Homme, à raison de deux permanences par mois. Le groupe travaille sur la préparation des journées de sensibilisation et sur l'organisation d'un concert.

3 dossiers d'esclavage moderne sont suivis par l'Union des Femmes Martiniquaises (UFM), malgré que les jeunes femmes (colombiennes) soient reparties dans leur pays, l'employeur les ayant dédommagées au début de l'instruction judiciaire.



EN EUROPE

Le projet européen Daphné

"Daphné Initiative" est un programme mis en œuvre par la Commission européenne, Direction Justice et Affaires Intérieures, afin de soutenir les ONG de lutte et contre les

violences faites aux femmes et aux enfants.

Le CCEM a présenté un nouveau projet en juin 1999. Ce projet (99082/WC - "*Pour une action européenne contre l'esclavage*") a débuté le 1er décembre 1999 pour une durée de 12 mois.

Nos partenaires sont l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure (IHESI - ministère français de l'Intérieur), le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte Contre le Racisme (service fédéral - Belgique), Anti-Slavery International (association fondée à Londres en 1839 - membre consultatif du Conseil Economique et Social des Nations-Unies), le Comité Contre l'Esclavage Moderne - Belgique, le Comitato Contro la Schiavitù Moderna - Italie, le Comite Contra la Esclavitud Moderna - Espagne, le Komite Gegen Moderne Sklaverei - Autriche.

Un coordinateur, deux chargées de mission ainsi qu'une juriste bénévole travaillent au projet.

Trois actions ont été menées au cours du projet :

1) réalisation de la première étude d'envergure dans les six pays de l'Union européenne partenaires du projet sur toutes les formes contemporaines d'esclavage : esclavage domestique, servitude pour dettes, exploitation sexuelle, exploitation des enfants par la mendicité, mariage forcé...

Des voyages d'étude ont été effectués en vue de recueillir des données juridiques et statistiques en la matière et de connaître le rôle des ONG, des services de Police et de la Justice, ainsi que les politiques adoptées par les différents Etats.

La Belgique, l'Italie et l'Autriche ont les premiers pris conscience du phénomène de la traite. Une loi belge de 1995 sur la traite internationale des êtres humains a donné mandat à une Cellule interdépartementale de coordination de la lutte et a agréé 4 centres d'accueil spécialisés. Ces centres assurent la protection et l'accompagnement social, juridique et administratif des victimes et préparent leur éventuel retour dans le pays d'origine. Les victimes, prises en charge par les centres d'accueil, acceptant de coopérer avec la justice bénéficient également d'un permis de séjour temporaire.

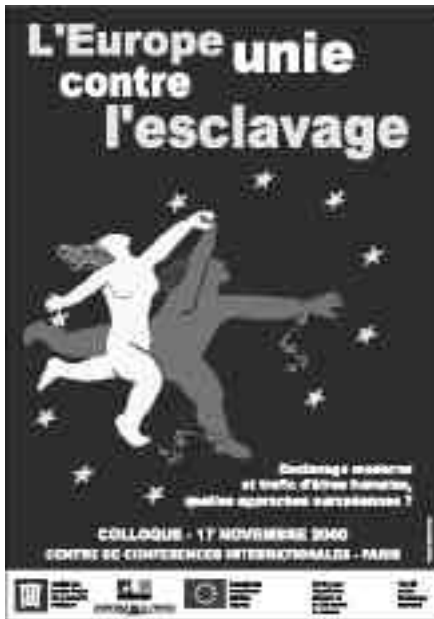
En Italie, le système de protection des victimes mis en place est comparable au système belge. Par ailleurs, la Commission justice du Parlement italien a élaboré un texte pour reformer les articles 600 et 602 du Code pénal, concernant la réduction en esclavage et la traite de personnes, afin de les adapter aux situations actuelles.

Le code pénal autrichien prévoit les incriminations d'esclavage, de traite et de trafic de personnes. Les associations participent aux mesures de protection des victimes.

En Espagne, un décret royal de 1996 prévoit la possibilité de délivrance d'un titre de séjour à titre exceptionnel pour les victimes de la traite, pourvu qu'elles puissent prouver qu'elles ont été trafiquées et qu'elles n'étaient pas consentantes.

La France et la Grande-Bretagne demeurent les seuls des six pays pris en considération par l'étude à ne prévoir aucune disposition concrète en matière de protection des victimes.

L'étude sera publiée en deux langues (anglais et français) et diffusée en 2001. Une synthèse a été présentée lors d'un colloque, co-organisé avec l'IHESI. Ce colloque a eu lieu le 17 novembre 2000 au Centre de Conférences Internationales à Paris.



2) création du **Comité Européen Contre l'Esclavage Moderne (CECEM)**. Le Comité européen réunit les six partenaires et a pour objectif, au cours du projet, de mener une action de promotion de l'Action Commune du 24 février 1997. Actuellement, cette Action Commune recommande aux Etats de l'Union européenne de prendre toutes mesures pour lutter contre la traite des femmes en vue de l'exploitation de la prostitution et l'exploitation sexuelle des enfants et de mettre en place des mécanismes de protection et d'assistance aux victimes.

La campagne d'information menée par le Comité européen a ciblé notamment la Commission européenne, les parlementaires européens et le gouvernement Français. Le CCEM et Anti-Slavery International pilotent cette action de lobbying au sein du CECEM.

Pour cette campagne, le CCEM a élaboré un programme, en formulant des propositions concrètes dans le domaine de la lutte contre l'esclavage et de la protection des victimes :

- l'élargissement du cadre de l'Action Commune du 24 février 1997 à toutes les formes d'esclavage moderne ;
- la délivrance d'un titre de séjour spécifique aux victimes de l'esclavage moderne. Ce titre de séjour devrait être accompagné d'un programme de réhabilitation des victimes dans des centres d'accueil et de protection, en vue de leur insertion dans le pays d'accueil ou leur retour volontaire dans le pays d'origine ;
- l'introduction d'une définition commune de l'esclavage et l'harmonisation des législations des Etats membres en la matière ;
- le renforcement de la coopération judiciaire et policière, ainsi qu'entre les opérateurs sociaux, les services de l'immigration et les ONG de terrain.

La Commission européenne travaille à deux initiatives en matière de lutte contre la traite des êtres humains et de protection des victimes. Les mesures prévues devaient initialement s'appliquer exclusivement aux femmes et aux enfants victimes de traite en vue de leur exploitation sexuelle. Cependant, après plusieurs contacts avec les services du Commissaire européen Antonio VITORINO, il semble que la réflexion du Commissaire ait évolué dans un sens favorable à nos revendications. En effet, ses services juridiques analysent actuellement la possibilité d'appliquer ces mesures non seulement aux victimes de la traite en vue d'exploitation sexuelle, mais aussi aux victimes de l'exploitation économique.

Notre action de lobbying s'est également adressée au Gouvernement français, notamment aux ministères de la Justice, de l'Intérieur et des Droits des femmes. Nous avons abordé la nécessité de développer une politique spécifique, sur la base des recommandations de l'Action Commune du 24 février 1997 et des conclusions du Conseil européen de Tampere d'octobre 1999. La

possibilité de créer une coordination nationale sur le thème de l'esclavage, regroupant les différents ministères et les acteurs sociaux, a été évoquée.

Nos efforts dirigés vers l'Assemblée Nationale visent à obtenir l'ouverture d'une mission d'information parlementaire. Cette démarche permettrait d'aboutir à une proposition de loi relative à la lutte contre ce phénomène et à la protection des victimes.

3) création d'une exposition d'affiches sur le thème " L'Europe unie contre l'esclavage ". En février dernier, nous avons lancé un appel à la solidarité à environ 150 graphistes européens. Les œuvres reçues feront partie d'une exposition qui se tiendra en avril 2001 à *SOURCES D'EUROPE*, le centre d'information sur l'Europe situé sous l'Arche de la Défense.

Outre la poursuite du programme Daphné et notre engagement pour les années 2000/2002 dans une nouvelle initiative financée par la Commission européenne, le CCEM s'est fixé comme priorité une action à mener sur le trafic des enfants en Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, le réseau européen s'est élargi avec la création d'un CCEM en Suisse à l'initiative de Nicole Castioni, député du canton de Genève.

AU PROCHE ORIENT



Le Liban : des militants actifs

La situation des quelques 150 000 travailleuses domestiques étrangères y est dramatique (cf ."Esclaves, encore" n°2). Venant du Sri-Lanka, des Philippines, d'Ethiopie, d'Afrique de l'Ouest ou de Madagascar, elles partagent un sort peu enviable : papiers confisqués dès leur arrivée à l'aéroport, salaires impayés, séquestration, privation de soins et de nourriture, viols, tabassages ...

Une poignée de militants des droits de l'Homme, d'avocats et de religieux est mobilisée sur ce problème. Déjà certains résultats ont été atteints : mise en place d'un partenariat avec Caritas pour l'accueil et le suivi médico-social d'une centaine de victimes, engagement de plusieurs procédures devant la justice. Par ailleurs, ce groupe se propose de mener une étude sur la situation des étrangers au Liban, notamment celle des domestiques étrangères. Ainsi, des propositions de modifications législatives pourraient être avancées pour une meilleure prise en compte des victimes.

EN AFRIQUE DE L'OUEST



Lutter contre le trafic des enfants

Suite à sa mission d'enquête au Bénin, en septembre 1999, sur le trafic des enfants, le secrétaire général du CCEM a tenu une conférence de presse le 15 novembre, à l'occasion de la célébration du 10ème anniversaire de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, pour présenter l'ampleur du phénomène et faire des propositions d'action. A la demande du Bureau du CCEM, il a engagé une réflexion sur un programme sur 3 ans de lutte contre ce trafic au Bénin. La recherche d'autres

partenaires est amorcée et il entend poursuivre cette initiative cette année, concernant en particulier le financement d'un tel projet.

Un second voyage au Bénin en mars 2000 a permis de resserrer les liens avec les ONG locales et d'affiner la perception des difficultés à prendre en compte pour ce programme.

Parallèlement, des contacts ont été établis avec le Bureau International Catholique de l'Enfance à Abidjan, Côte d'Ivoire, dans le cadre du soutien que nous apportons aux victimes originaires de ce pays. Ces relations seront à approfondir en prévision du programme de lutte contre le trafic des enfants.

A MADAGASCAR

Création d'un comité

Huguette Andriatsivoh, lauréate du Prix CCEM 1999, préside le CCEM-Madagascar créé en janvier 2000. Une secrétaire a été recrutée. Le suivi ou les enquêtes que nous demandons sur les dossiers suivis à Paris sont remarquablement effectués. Le fonctionnement de l'organisation doit être financièrement pérennisé dans les semaines à venir afin de pouvoir assurer, dans le cadre particulier de ce pays, les missions nécessaires d'assistance aux victimes et à leurs familles. Une démarche en ce sens a été entreprise avec l'ambassade de France à Tananarive qui avait soutenu financièrement ce comité cette année.

Par ailleurs, suite aux démarches de sensibilisation des pouvoirs publics sur le trafic de domestiques entre Madagascar et le Liban, le CCEM-Madagascar a entamé une campagne d'information dans les médias nationaux afin d'amener les autorités à prendre des initiatives avec leurs homologues libanais.

LA LETTRE TRIMESTRIELLE "ESCLAVES, ENCORE"

A la fois bulletin de liaison des adhérents de l'association, il est aussi un moyen d'information du grand public lorsqu'il trouve à être asilé dans un magazine à diffusion nationale.

Le numéro 4, sorti en décembre 1999, a souffert un retard de publication dû aux différentes absences de longue durée pour raisons de santé ou de mission des personnes qui en ont la charge. Ce retard s'est accentué avec le numéro 5, publié en mai 2000. Notre lettre a bénéficié pour ce numéro d'un tirage de 225 00 exemplaires et a été asilé auprès des abonnés de l'hebdomadaire "La Vie". Il a reçu le soutien financier de "Télérama" pour l'impression.

Le numéro 6, daté d'août-septembre, a été édité à 5000 exemplaires payés sur les fonds propres du CCEM. Un millier d'exemplaires a été distribué aux invités du colloque international du 17 novembre (cf.infra).

Le CCEM doit veiller strictement à respecter la périodicité de sa publication "Esclaves, encore" sous peine de ne pas obtenir le renouvellement de son inscription à la Commission paritaire des journaux et publications, voire de la voir être suspendue. Cela aurait pour conséquence qu'il ne pourrait plus bénéficier de tarifs postaux préférentiels pour le routage vers ses abonnés.

UNE MEDIATISATION CONSTANTE

Le besoin de médiatiser notre action, au-delà d'informer toujours et encore le public sur la problématique de l'esclavage, est servi par l'intérêt journalistique que le CCEM suscite tant en France qu'en Europe. Suite à la mission du secrétaire général au Bénin sur le trafic des enfants, le CCEM a tenu une conférence de presse en novembre 1999, à l'occasion du 10ème anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, pour attirer l'attention sur le drame qui se joue en Afrique de l'Ouest.

Un autre événement est venu renforcer cette couverture médiatique : la publication du livre d'Henriette Akofa "Une esclave moderne" aux Editions Michel Lafon.

Si la demande de conférence a sensiblement chuté, la demande de documentation reste constante, notamment de la part des jeunes des lycées et des collèges.

Par ailleurs, le CCEM était présent au village des associations du festival "Solidays" en juillet où il a tenu un stand d'information.

Enfin, dans le cadre de l'initiative Daphné 1999-2000 (cf.infra), le CCEM et l'Institut des Hautes Etudes sur la Sécurité Intérieure ont organisé le 17 novembre 2000 un colloque "Esclavage moderne et trafic d'êtres humains, quelles approches européennes ?" au Centre de Conférences Internationales à Paris. Cette manifestation, soutenue par le ministère des Affaires Etrangères, était placée sous le haut patronage du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et du ministère de l'Intérieur.

Liste détaillée de l'ensemble des articles parus depuis novembre 1999 :

- La Croix (15/11/1999), "Lalita, Himali, Charline : esclaves des temps modernes"
- Le Journal du Médecin (16/11/1999), "La vie cachée des "petites bonnes" "
- France Soir (20/11/1999), "Au Bénin, un trafic odieux"
- Femme Actuelle (sem. du 22 au 28/11/1999), "Pendant cinq ans, j'ai été esclave à Paris"
- Le Canard Enchaîné (24/11/1999), "Une esclave marocaine avait des protecteurs aux RG"
- France Soir (25/11/1999), "Une jeune marocaine "esclave" de deux policiers"
- France Antilles-Martinique (29/11/1999), "L'esclavage moderne : "nous sommes tous concernés"
- Questions de femmes (novembre 1999), "Esclavage : c'est arrivé près de chez vous"
- Paris Commune (n°274 de novembre 1999), "Esclavage dit "moderne" : victoire en 1ère instance"
- Die Welt (08/12/1999), "Moderne Sklaverei : 150 Jahre nach seiner Abschaffung blüht der Sklavenhandel in Europa"
- Notre Temps (n°361 de janvier 2000), "Main dans la main, en route vers l'an 2000"
- Le Parisien (04/02/2000), "Cinq mois de prison requis contre le couple esclavagiste"
- AFP (01/02/2000), "Condamnés à la prison ferme pour esclavage, les époux Bardet en appel"
- AFP (01/02/2000), "Le code pénal devrait reconnaître l'esclavage moderne, selon le CCEM"
- AFP (03/02/2000), "Un an de prison dont cinq mois ferme requis contre les époux Bardet"
- France Soir (03/02/2000), "Henriette se dé-chaîne"
- Le Figaro (04/02/2000), "Une enquête en accusation"
- Libération (04/02/2000), "Henriette, une servante payée d'un souffle d'amour" "
- La Vie (n°2841 du 10/02/2000), "Esclave dans les beaux quartiers"

- La Croix (08/03/2000), "Il faut combattre l'esclavage à la racine"
- L'express (16/03/2000), "SOS esclavage moderne"
- L'Express (16/03/2000), "Des esclaves aux prud'hommes"
- L'Humanité (18/04/2000), "Esclavage moderne: Jacques Chirac interpellé à l'occasion de la visite du président indien"
- La Croix (18/04/2000), "Le Comité contre l'esclavage interpelle Jacques Chirac"
- France Soir (18/04/2000), "Pensez à Lalita !"
- AFP (20/04/2000), "Epoux Bardet : la Cour d'appel de Paris ordonne un supplément d'information"
- Libération (21/04/2000), "Sursis d'enquête pour les époux Bardet"
- Le Monde (22/04/2000), "Supplément d'information dans l'affaire Bardet"
- Elle (n°2837 du 15 au 21/05/2000), "Henriette : récit d'un esclavage"
- DS Magazine (n°36 de mai 2000), "Au Bénin on achète bien les enfants"
- Santé Magazine (n°293 de mai 2000), "Esclaves des temps modernes"
- Libération (10-11/06/2000), "24h sur 24 à 200F par mois pour Charline la Malgache"
- La Mée (n°24 du 14/06/2000), "Il y a encore des esclaves en France"
- L'Express (15/06/2000), "Hafida contre ses maîtres"
- AFP (20/06/2000), "Esclavagisme : de 4 à 6 mois de prison ferme contre une famille"
- Le Figaro (21/06/2000), "Les policiers et l' "esclave" marocaine"
- Amina (n°363 de juillet 2000), "L'esclavage moderne en plein XXIè siècle"
- Télérama (n°2635 du 12/07/2000), "Enfants esclaves"
- Libération (11/08/2000), "L'enfer koweïtien s'achève en Corrèze"
- Le Parisien (20/08/2000), "Malika, 15 ans, était esclave depuis deux ans"
- Avantages (n°144 de septembre 2000), "Le moment qui a changé leur vie : Dominique Torrès,"
- Ecoute (septembre 2000), "Esclave en France"
- Libération (05/09/2000), "Planteur ivoirien cherche jeune esclave"
- Ici Paris (n°2879 du 5 au 11/09/2000), "L'esclavage existe toujours...même en France"
- AFP (09/09/2000), "Polémiques autour de l'écrivain Tahar Ben Jelloun"
- Libération (9-10/09/2000), "L'écrivain, la bonne et le roi"
- Le Monde (10-11/09/2000), "L'écrivain Tahar Ben Jelloun au centre d'une double polémique"
- AFP (21/09/2000), "Un an de prison dont 7 mois avec sursis requis contre les Bardet en appel"
- AFP (21/09/2000), "Le cas d'Henriette, "symptomatique de l'esclavage moderne", selon le CCEM"
- AFP (26/09/2000), "Fuite de deux Sri-Lankaises exploitées par un diplomate arabe à Paris, selon le CCEM"
- Fondation de France (n°110 de septembre 2000), "L'esclavage, encore..."
- La Croix (22/09/2000), "L'esclavage en procès"
- Libération (27/09/2000), "Deux esclaves s'enfuient de chez un diplomate"
- Le Parisien (27/09/2000), "Esclavage, deux femmes Sri-Lankaises..."
- France Soir (27/09/2000), "Paris : esclaves à l'ambassade !"
- Le Point (n°1463 du 29/09/2000), "Les Bardet iront en prison"
- Afrik.com (édition n°79 - article 13), "Esclave en France"
- Afrik.com (édition n°79 - article 23), "Des jeunes venues d'Afrique pour être exploités en France"
- Le Monde syndical (n°10 d'octobre 2000), "Paris : deux nouveaux cas d'esclavage domestique"
- Elle (n° 2857 du 02/10/2000), "Deux esclaves libérées en plein Paris"

- AFP (05/10/2000), "L'affaire d'une indienne accusant un diplomate d'esclavage aux prud'hommes vendredi"
- AFP (05/10/2000), "Fin de l'enquête sur une jeune indienne mutilée"
- Politis (n°619 du 05/10/2000), "Esclaves de diplomate"
- AFP (06/10/2000), "Les prud'hommes incompétents dans une affaire d'esclavage visant un diplomate"
- Libération (10/10/2000), "La mystérieuse blessure de Lalita, esclave à Paris"
- AFP (13/10/2000), "Deux Sri-Lankaises exploitées par un diplomate à Paris ont quitté la France"
- AFP (17/10/2000), "Quatre condamnations pour une affaire d' "esclavage moderne" "
- France Soir (18/10/2000), "Prison ferme pour le couple esclavagiste"
- AFP (19/10/2000), "Relaxe quasi-totale en appel pour les époux Bardet"
- AFP (19/10/2000), "Epoux Bardet : la cour d'appel de Paris prononce une relaxe quasi-totale"
- AFP (20/10/2000), "Les Verts "indignés" par la relaxe quasi-totale des époux Bardet"
- France Soir (20/10/2000), "Les "esclavagistes" s'en tirent avec une amende"
- La Dépêche du Midi (20/10/2000), "Les époux Bardet en partie relaxés"
- La Croix (20/10/2000), "Relaxe quasi totale en appel pour les époux Bardet"
- L'Humanité (20/10/2000), "Relaxe quasi-totale pour les époux Bardet"
- Le Parisien (20/10/2000), "Une simple amende pour les "esclavagistes" "
- Le Figaro (20/10/2000), "Relaxe quasi-totale des époux Bardet"
- Libération (20/10/2000), "Les époux Bardet relaxés dans une affaire d'esclavage moderne"
- Le Monde (21/10/2000), "La peine des époux Bardet réduite en appel"
- Le Canard Enchaîné (25/10/2000), "Madame est servie"
- Elle (n°2861 du 30/10/2000), "Esclavage : la justice esquivé le problème"
- Le Monde Syndical (n°11 du mois de novembre 2000), "Les esclaves de l'an 2000"
- Le Nouvel Observateur (n°1879 du 9 au 15/11/2000), "Relaxe des époux Bardet - "L'esclave "faisait partie de la famille" "
- Elle (n° 2863 du 13/11/2000), "Le retour au foyer des "esclaves" "
- AFP (20/11/2000), "Prison avec sursis pour une affaire d'esclavage moderne à Paris"

A cette liste s'ajoutent de nombreuses interviews et reportages radiophoniques ainsi qu'une couverture télévisuelle importante tant sur les six principales chaînes françaises que sur le réseau des chaînes européennes.

Par ailleurs, notre disponibilité ne nous permet pas d'effectuer la mise à jour régulière de notre site d'information sur Internet (www.ccem-antislavery.org). Toutefois, de plus en plus de personnes tant en France qu'à l'étranger nous contactent ou s'informent via cet outil indispensable.

Le CCEM a édité, dans le cadre de l'initiative Daphné 1998-1999, un T-shirt "L'Europe contre l'esclavage". Dans le cadre de nos actions de sensibilisation, une casquette "Esclavage moderne STOP" a été réalisée. Ces produits sont mis en vente sur le site Internet ou peuvent être obtenus sur commande à nos bureaux. Enfin, le CCEM bénéficie toujours du concours de l'agence Colorado qui étudie un projet de campagne de sensibilisation.

LES AUTRES ACTIONS

Notre expertise, reconnue à la fois par les institutions et les autres associations, a amené le CCEM à se joindre à des actions de lobbying ou des groupes de réflexion sur des domaines où il est compétent.

Article 1er

Par sa participation au Collectif "Article Premier", labélisé Grande Cause Nationale 1998, regroupant 22 ONG* françaises humanitaires, de développement et de droits de l'Homme, le CCEM a inscrit la problématique de l'esclavage au centre des préoccupations du "paysage associatif".

Depuis septembre 1999, le thème de travail retenu par le collectif concerne l'impunité et la proposition du CCEM d'une action commune sur l'immunité diplomatique a été retenue. Un Forum s'est tenu à Nice en décembre 2000, en marge du sommet marquant la fin de la présidence de l'Union européenne. Il a donné lieu à des échanges et à l'interpellation des dirigeants européens sur des propositions visant à faire évoluer les pays de l'Union européenne, notamment sur l'immunité diplomatique.

En octobre 2000, dans la perspective du suivi de la mise en oeuvre de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, le CCEM a fait une demande d'adhésion au Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE) en qualité de membre associé.

* ACAT France, ACTION CONTRE LA FAIM, AGIR ICI, AIDE MEDICALE INTERNATIONALE, AMNESTY INTERNATIONAL, BIOFORCE DEVELOPPEMENT, CCFD, COMITE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE (CCEM), COFRADE, DROITS D'URGENCE, FEDERATION FRANCAISE DES CLUBS UNESCO, FRANCE LIBERTES, FRERES DES HOMMES, HANDICAP INTERNATIONAL, LES AMIS DU BUS DES FEMMES, MEDECINS DU MONDE, OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS, REPORTERS SANS FRONTIERES, RESEAU LES FEMMES AUSSI, SECOURS CATHOLIQUE, SURVIE, TERRE DES HOMMES France.

LES FINANCES

Notre budget (cf. annexe) a fortement augmenté en 1999. La subvention de la Commission européenne y apparaît pour la première fois mais correspond à la subvention accordée au programme 1998/1999. Cependant, une inquiétude concerne le niveau des dons qui a substantiellement baissé. A contrario, les abonnements à notre lettre "Esclaves, encore" et les subventions ministérielles ont nettement progressé.

Comme d'autres associations, le CCEM "souffre" toujours du manque de pérennité de ses sources de financement. Un "comité de parrainage" est en cours de constitution afin de solliciter le milieu des affaires et des entreprises. Son efficacité devrait apparaître, nous l'espérons, dès l'an prochain. De plus, une bénévole d'origine américaine travaille sur la recherche de fonds auprès de grands bailleurs aux Etats-Unis.

Une autre nouveauté réside, dans le budget prévisionnel 2000, dans l'appréciation de la part du bénévolat engagé dans nos actions. Elle est estimée pour l'année 1999 à plus 1,5 million de francs ! Avec le soutien particulier du Lyons Club de Neuilly Dhuis, à nos côtés depuis longtemps, le CCEM a pu engager une assistante sociale afin d'améliorer notre accompagnement social des victimes, ce qui apparaît dans le montant destiné à l'assistance aux victimes.

Le parrainage financier

Le nombre de conférences a légèrement diminué cette année du fait de la moindre disponibilité des membres du CCEM pour ce type d'activité. Il résulte qu'il n'y a pas eu de création de nouvelle "cellule de parrainage" financier. Toutefois, le Zonta Club Paris Etoile a organisé une soirée au profit du CCEM et lui a remis une somme de 5000 francs pour aider des personnes prises en charge. Ce soutien pourrait être renouvelé. A ce jour, le Lyons Club de Villemomble et de Neuilly-Dhuis, l'association "Partages" de Champagny (70) et quelques donateurs à titre individuel continuent leur soutien de parrainage.

Un projet, encore à l'état de réflexion, pourrait aboutir à l'attribution de "bourses", financées par des donateurs publics et privés, permettant aux personnes bénéficiaires de suivre pendant un an une alphabétisation intensive et/ou une remise à niveau des acquis, phase préparatoire d'un projet individuel de formation professionnelle.

VIE INTERNE DU COMITE

L'organisation

Le CCEM a vécu cette année un renouvellement de personnel, notamment des emplois-jeunes. Les nouveaux arrivants ont vite su s'intégrer, ce qui a facilité notre fonctionnement. Par ailleurs, l'engagement d'une assistante sociale est devenu une nécessité absolue dans le cadre de nos missions. Là encore, après plusieurs essais sans suite, le CCEM a procédé en septembre 2000 à l'engagement d'une assistante sociale à plein temps, Zohra Azirou.

Le CCEM compte désormais 5 permanents à plein temps, rémunérés sur la base des emplois-jeunes, 1 poste à plein temps d'assistante sociale rémunéré sur les fonds propres de l'association (avec le concours du Lyons Club), 1 poste à plein temps au titre du Service Civil chargé de missions polyvalentes et 2 postes à mi-temps rémunérés sur les fonds propres du CCEM en charge des antennes régionales pour l'un et des missions de délégué général pour l'autre, et 1 poste à plein temps de coordinateur du projet Daphné (cf.infra) rémunéré sur les fonds communautaires alloués au projet. Soit au total, 10 personnes salariées permanentes auxquelles s'ajoutent une poignée de bénévoles actifs au siège du CCEM.

Par ailleurs, le CCEM reçoit chaque semaine une ou deux demandes de stage ou candidatures spontanées d'emploi. Si nous répondons le plus souvent favorablement aux premières, selon nos capacités d'accueil et nos besoins, nous ne pouvons bien sûr satisfaire aux secondes.

Enfin, afin d'aider les permanents, confrontés à la souffrance des personnes prises en charge, le CCEM a mis en place des séances de "supervision", un "espace de parole" guidé par un psychologue de l'association Primo Levi.

Evénements internes

Si la charte des familles d'accueil a vu le jour et a été présentée lors des nouveaux placements opérés par le CCEM, notre réflexion sur une charte des personnes prises en charge arrive à maturité en cette fin d'année. De même, une nouvelle réflexion est engagée sur les relations avec les antennes régionales.

Depuis l'assemblée générale de novembre 1999, le Conseil d'administration s'est réuni deux fois dans l'année. Les actions prioritaires du CCEM y ont été définies et, suite à la démission du secrétaire général fin juillet, il a été pourvu à son remplacement. En outre, les personnes prises en charge ont élu Henriette Akofa comme leur représentante. Sa candidature a été acceptée au cours de l'Assemblée générale du 24 novembre afin qu'elle devienne membre du Conseil d'administration du CCEM.

Par ailleurs, le CCEM a organisé une fête de Noël réunissant une soixantaine de membres et de bénévoles actifs. Enfin, le CCEM a décerné son troisième Prix à Martine Bouillon, substitut du procureur de Bobigny.



CONCLUSION

Le CCEM a répondu à la priorité, fixée l'année passée, de renforcer le fonctionnement du service social. Une assistante sociale a pris ses fonctions, "encadrant" notamment les résidents de l'appartement d'accueil d'urgence, et un jeune, incorporé au titre du Service Civil, appuiera ce service de sa disponibilité.

Le programme Daphné 1999/2000 avait pour ambition d'améliorer les outils de prévention et de protection des victimes de la traite des êtres humains, dont l'esclavage domestique est un des aspects, afin qu'elles puissent retrouver leur dignité et recouvrer leurs droits. Un an bien sûr n'a pas suffi à atteindre l'intégralité de ces objectifs. Nous déploierons toujours notre énergie et nous nous appuierons toujours sur nos convictions pour obtenir un traitement digne pour ces victimes.